



PREFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES (MH) RAPPORT DE PRÉSENTATION

Edicule Renaissance

35 chemin de la Vernique 69 130 ECULLY

Classé au titre des MH par arrêté du 1^{er} mars 1945



Vestiges de l'aqueduc gallo-romain de la Brévenne

35 chemin de la Vernique 69 130 ECULLY

Classé au titre des MH par arrêté du 22 février 1945



1) Localisation

L'édicule Renaissance ainsi que les quatre piles de l'aqueduc de la Brévenne se situent dans le parc de la propriété Récamier, au 35 chemin de la Vernique, au sud de la commune d'Ecully.

2) Historique et description

L'aqueduc de la Brévenne était l'un des quatre aqueducs antiques, avec celui du Gier, de l'Yzeron et des Monts-d'Or, qui alimentaient Lugdunum en eau potable. L'un des grands vestiges de l'aqueduc de la Brévenne construit au début du I^{er} siècle après JC., entre 41 et 54, de 70 kilomètres de long sur 345 mètres de dénivelé traversait seize communes dont Lentilly, La Tour-Salvagny, Limonest, Dardilly, Champagne, Ecully, Tassin et Lyon par le Point du Jour et Fourvière.

À cet endroit, l'édifice correspond à un pont-siphon à deux étages qui permettait de franchir le ruisseau des Planches. Le pont-siphon d'Ecully était constitué à l'origine de 32 arches, de plus de 25 mètres de haut, 200 mètres de long et 8,15 mètres de large environ, enjambant ainsi le ruisseau des Planches entre Ecully et Tassin. Ce « pont des Planches » s'est effondré en l'an 800, suite à un tremblement de terre. Il ne resta plus alors que trois arches, qui ont finalement été emportées par la crue du ruisseau en 1826, 1829 ou 1860 selon les sources. Aujourd'hui, plus que quatre piles encore debouts dans le vallon de la Vernique témoignent de cette histoire.

L'édicule Renaissance, appelé aussi « Fontaine de la Claire » ou « Fontaine Récamier » au XIX^e siècle, provient d'une ancienne propriété d'agrément, dont elle orna la cour d'honneur, située au nord du faubourg de Vaise, et connue sous le nom de « La Grande Claire », construite en 1545 par Clarissimo Cionacci, riche italien fabricant d'étoffes d'or, d'argent et

de soie. Cette demeure sur deux étages, typiquement italienne, faisait sensation auprès des Lyonnais et des voyageurs, il se disait d'elle que c'était sans doute la plus belle et la plus luxueuse des maisons des champs de la région, s'étendant sur plusieurs hectares dans un cadre de jardin typique des villas à l'italienne avec des grottes, fontaines, parcs et terrains agricoles. La Fontaine Claire a été transportée à Ecully au XIX^e siècle lors de la démolition de nombreuses propriétés du faubourg de Vaise, dont la villa Claire en 1854, pour permettre la construction de la gare du P.L.M. et de la ligne de chemin de fer. Elle est installée dans l'axe de l'entrée du « Château Récamier », propriété de M. Laporte. Elle est un des rares témoins des décorations extérieures apportées aux propriétés « Renaissance », et daterait de la fin du XVI^e – début XVII^e siècle.

C'est un édifice en pierre de taille de Saint Fortunat pour la façade, avec des réparations au ciment prompt de parties manquantes datant du XIX^e siècle. Elle est composée d'un grand arc plein cintre, accosté de deux niches et surmonté d'un fronton triangulaire. Au centre de l'arc, une fontaine déverse ses eaux dans une grande vasque.

3) Enjeux de protection : justification du périmètre délimité des abords

La proposition de PDA s'appuie sur les points suivants :

Du fait de leur proximité et de leur insertion dans le même contexte urbain, il est proposé de créer un seul PDA pour ces deux monuments historiques.

Deux monuments historiques au coeur de la propriété Récamier dans le vallon de la Vernique : Les vestiges de l'aqueduc de la Brévenne et l'édicule Renaissance se situaient dans la même propriété Récamier, et au sein du même écrin paysager et végétal que constitue le vallon de la Brévenne, marqué en contrebas par le ruisseau des Planches. Ainsi il paraît cohérent de réaliser un seul PDA pour ces deux monuments historiques et de préserver ce cadre naturel et paysager des vallons.

Le PDA sera limité au chemin de la Vernique, qui constituait à l'origine la grande propriété Récamier, à l'est. Elle fut en partie lotie par un ensemble d'habitats pavillonnaires ayant scindé la propriété en deux parties, avec le château érigé sur le domaine du Treuil en 1859 par l'architecte Benoit et le Treuil, castel édifié par Pierre Chappuis au XVII^e siècle à l'est de la propriété le mur d'enceinte reste visible. Ce castel a été par la suite la ferme de la propriété Récamier lorsque le château fut édifié. Le périmètre est par ailleurs délimité au nord par l'avenue Béranger et au sud par le chemin du Vieux Moulin. Enfin à l'ouest, le périmètre est délimité par la montée des Chalets, qui se poursuit chemin Pierre Dupont. La récente urbanisation du XX^e siècle des abords du monument ne présente pas aujourd'hui un lien historique, urbain ou patrimonial avec le monument et ne risque pas de subir de profondes mutations pouvant influencer sur les abords du monument, elle est donc exclue du périmètre. Le secteur Juge de Paix – Vieux Moulin, dont l'intérêt patrimonial et architectural, repéré dans le PLU en tant que Périmètre d'intérêt patrimonial, est exclu du périmètre de protection des monuments historiques car il n'entretient pas de lien sensible et historique avec les monuments.

Fait à Lyon, le 17 février 2020.
L'architecte des bâtiments de France,



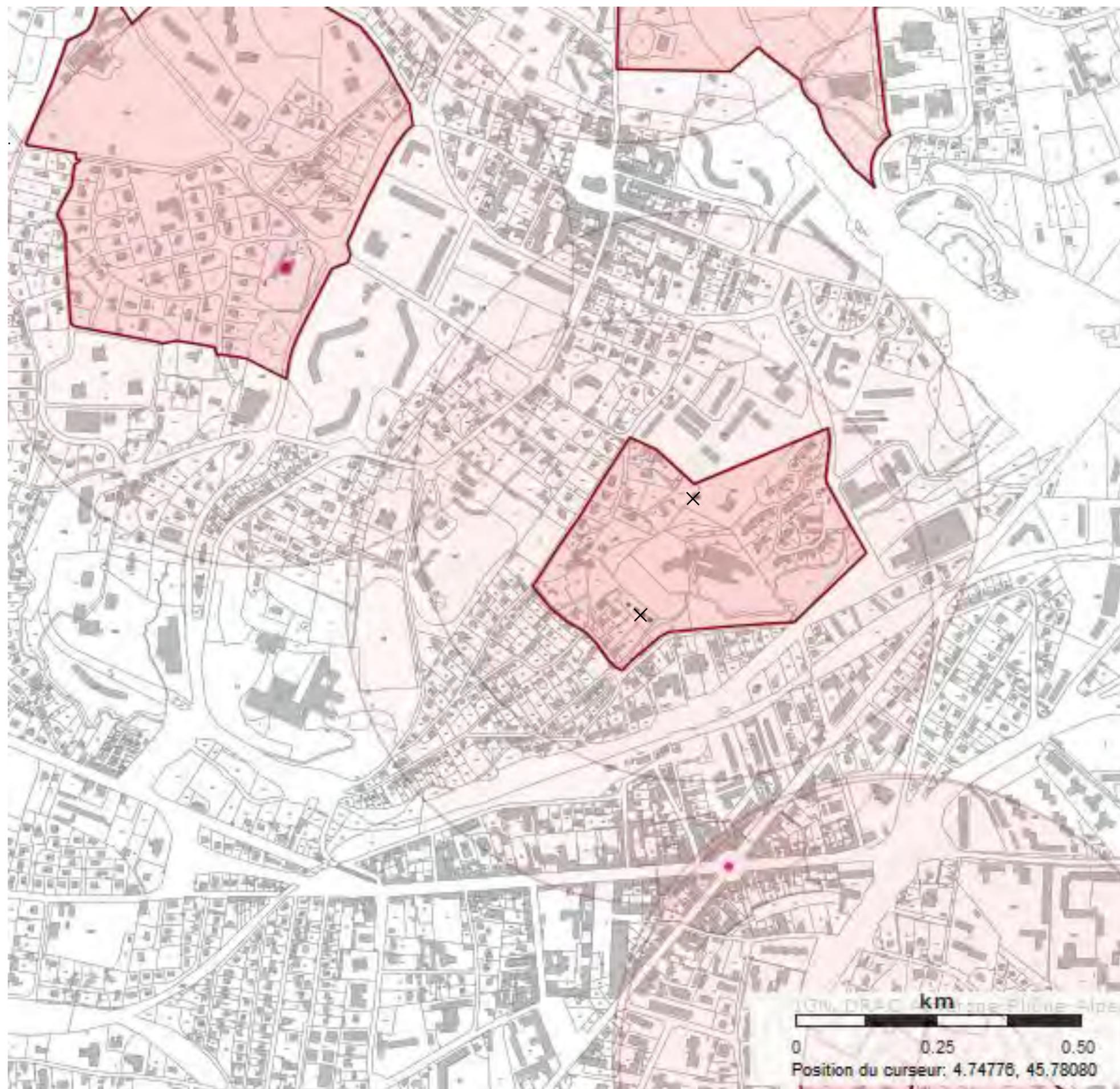
Emmanuelle DIDIER

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES

EDICULE RENAISSANCE VESTIGES DE L'AQUEDUC GALLO-ROMAIN DE LA BREVENNE

35 chemin de la Vernique 69 130 ECULLY
(Monuments historiques classés par arrêtés du 1^{er}
mars 1945 et du 22 février 1945 respectivement)

PROJET DE TRACÉ DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES



LEGENDE

Projets de PDA

Abords MH

Périmètres des 500 mètres

Périmètre MH

Immeubles classés ou inscrits

En instance de classement

Partiellement inscrit

Inscrit

Partiellement Inscrit-Classé

Partiellement classé

Classé

Par défaut

X Localisation du monument concerné